

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2024 à 20h00 selon convocation en date du 25 novembre 2024

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - MICHOUX - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M. BUSSIERE.

Absents excusés : M BRAZ (a donné procuration à Monsieur BUSSIERE)
M BOUILHAC
M BESSE

Secrétaires de séance : Mrs MICHOUX et BUSSIERE

Délibération N°2024-059 : Assurance statutaire des agents

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir le renouvellement de celui-ci

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du CIGAC

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

⇒ Décident de retenir la proposition du CIGAC et de conclure avec cette société des contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 3 ans.

⇒ Autorisent Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance avec le CIGAC

Membres	13
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Mairie de LIGINIAC, le 29 novembre 2024.

Au registre sont les signatures

